

Informations Rapides

■ Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques – 1^{er} trimestre 2016

À la fin du premier trimestre 2016, la dette publique s'établit à 97,5 % du PIB

Erratum : cette Informations Rapides remplace et annule celle publiée le 30 juin 2016 à 8h45, le ratio « dette publique de Maastricht / PIB » au T1 2016 étant rectifié.

Avertissements : La dette trimestrielle étant fondée sur des sources comptables moins complètes que les comptes annuels, son profil demeure révisable pendant plusieurs trimestres

La seule variation de la dette sur une période ne permet pas de déduire le déficit public. Pour passer de la variation de la dette brute au sens de Maastricht au déficit, il faut notamment tenir compte de la variation des actifs financiers et des autres comptes financiers à payer et à recevoir ainsi que du mode de valorisation de la dette nominale. En outre, le déficit public trimestriel publié par l'Insee est corrigé des variations saisonnières et de l'effet des jours ouvrables, ce qui n'est pas le cas de la dette trimestrielle publiée.

La dette publique augmente de 40,7 Md€ par rapport au trimestre précédent

À la fin du premier trimestre 2016, la dette publique de Maastricht s'établit à 2 137,6 Md€, en hausse de 40,7 Md€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle augmente de 1,4 point par rapport au quatrième trimestre 2015, à 97,5 %. La dette publique nette augmente plus lentement (+17,9 Md€).

Les dettes de l'État et des administrations de sécurité sociale augmentent fortement

Au premier trimestre 2016, la contribution de l'État à la dette croît de 32,9 Md€. Cette hausse provient pour l'essentiel de la dette négociable à long terme (+32,9 Md€). La dette à court terme s'accroît plus modérément (+1,9 Md€). Dans le même temps, les encours de prêts à long terme augmentent de 0,9 Md€. Au contraire, les dépôts des correspondants au Trésor diminuent de 2,9 Md€.

La contribution des administrations de sécurité sociale (Asso) à la dette augmente (+10,1 Md€), du fait principalement de l'Acoss qui emprunte 6,4 Md€ à des unités hors des administrations publiques pour rembourser 8,1 Md€ de titres détenus par la Cades (les titres détenus par la Cades ne font pas partie de la dette consolidée, voir la note méthodologique associée) et dans une moindre mesure de l'Unedic (+3,1 Md€) et de la Cades (+2,6 Md€). Au contraire, la Cnaf se désendette de 1,1 Md€ et la CANSSM de 0,7 Md€.

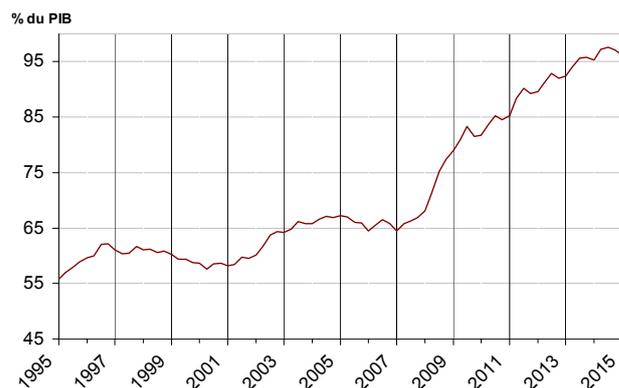
Les dettes des administrations publiques locales et des Odac diminuent

La contribution des administrations publiques locales (Apul) à la dette diminue (-2,3 Md€). Les communes se

désendettent de 1,4 Md€, les départements de 0,9 Md€. La contribution des autres Apul (régions, syndicats intercommunaux, organismes divers d'administration locale) est stable.

La contribution des organismes divers d'administration centrale (Odac) diminue très légèrement (-0,1 Md€) car le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) a remboursé 0,1 Md€ de prêts à court terme.

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en point de PIB (*)



La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur et par instrument

(en milliards d'euros)

	2015T1	2015T2	2015T3	2015T4	2016T1
Ensemble des adm. publiques	2 091,9	2 107,9	2 105,7	2 096,9	2 137,6
en point de PIB (*)	97,3%	97,6%	97,1%	96,1%	97,5%
dont, par sous-secteur, consolidée (*) :					
État	1 648,5	1 673,9	1 672,7	1 661,2	1 694,1
Organismes divers d'adm. Centrale	22,1	22,1	22,1	18,9	18,9
Administrations publiques locales	188,7	187,5	185,9	196,5	194,2
Administrations de sécurité sociale	232,5	224,4	225,0	220,3	230,4
dont, par instrument :					
Dépôts	38,3	41,0	41,7	39,2	36,4
Titres négociables	1 762,5	1 778,1	1 774,8	1 760,7	1 812,6
court terme	213,6	191,7	189,7	177,2	187,4
long terme	1 548,9	1 586,4	1 585,1	1 583,5	1 625,2
Crédits	291,1	288,8	289,3	296,9	288,6
court terme	17,6	15,2	14,0	14,6	14,1
long terme	273,5	273,6	275,2	282,3	274,5

Source : Comptes nationaux base 2010 - Insee, DGFIP, Banque de France

(*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

Au premier trimestre 2016, la dette publique nette augmente de 17,9 Md€

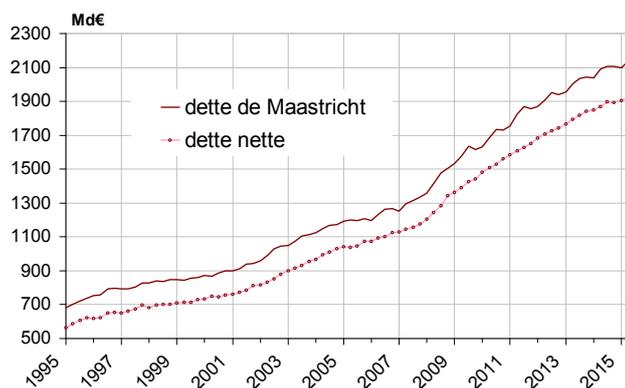
À la fin du premier trimestre 2016, la dette nette des administrations publiques s'élève à 1 922,8 Md€, soit 87,7 % du PIB (contre 87,3 % au trimestre précédent), en hausse de 17,9 Md€. L'écart de 22,8 Md€ avec la variation de la dette brute traduit principalement la forte hausse de la trésorerie de l'État (+18,3 Md€) et de celle des Asso (+4,6 Md€). La trésorerie des Odac augmente légèrement (+0,3 Md€). Par ailleurs, les Apul prêtent 0,3 Md€ tandis que l'État se fait rembourser 0,7 Md€ de prêts à long terme.

La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

(en milliards d'euros)

	2015T1	2015T2	2015T3	2015T4	2016T1
Ensemble des adm. publiques	1 867,6	1 895,9	1 894,5	1 904,9	1 922,8
État	1 518,1	1 551,8	1 553,8	1 556,7	1 572,1
Organismes divers d'adm. centrale	6,2	5,8	5,6	3,0	2,9
Adm. publiques locales	176,3	175,1	173,6	184,0	181,4
Adm. de sécurité sociale	167,1	163,2	161,6	161,2	166,5

Dette au sens de Maastricht et dette nette



La valeur globale des détentions en actions cotées et en titres d'OPC décroît

Au premier trimestre 2016, la valeur totale des actions cotées et des titres d'organismes de placement collectif

(OPC) détenus par les administrations publiques diminue de 6,2 Md€ pour atteindre 211,1 Md€. La baisse des cours de la bourse, en particulier ceux d'EDF et Engie, entraîne une perte de valorisation des actions cotées détenues par l'État de 6,8 Md€. En sens inverse, l'État a emprunté 1,0 Md€ de titres Alstom à Bouygues. La valeur des actions cotées détenues par les Asso diminue, elle, de 2,6 Md€.

Les détentions de titres d'OPC augmentent (+2,1 Md€), principalement du fait de l'Unedic (+3,1 Md€). En sens inverse, la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales se sépare de 0,4 Md€ de titres d'OPC. Enfin, la valeur de divers titres d'OPC diminue de 0,7 Md€, limitant la hausse globale de la valeur des détentions d'OPC.

Les actions cotées et les OPC détenues par les administrations publiques

(en milliards d'euros)

	2015T1	2015T2	2015T3	2015T4	2016T1
Ensemble des adm. publiques	238,8	230,5	215,3	217,3	211,1
État	75,5	72,2	64,1	62,0	56,2
Organismes divers d'adm. centrale	35,1	33,9	31,2	31,6	31,6
Adm. publiques locales	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Adm. de sécurité sociale	128,0	124,2	119,8	123,5	123,1

Actions cotées et titres d'OPC détenus par les APU



Pour en savoir plus :

- Au dernier trimestre, le PIB utilisé pour exprimer la dette en point de PIB est le **PIB annuel en données brutes**. Cette mesure n'a pas de strict équivalent en cours d'année ; elle est approximée par le cumul du **PIB trimestriel en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables** (CVS-CJO) sur les quatre derniers trimestres connus.

- Les données par sous-secteur institutionnel des administrations publiques qui figurent dans ce numéro d'Informations Rapides sont consolidées : sont exclus les passifs détenus par le même sous-secteur ainsi que ceux détenus par les autres sous-secteurs des administrations.

- Le Fonds européen de stabilité financière (FESF) mis en place le 7 juin 2010 emprunte sur les marchés financiers pour prêter aux États de la zone euro en difficulté (Grèce, Irlande, Portugal). Ses émissions de titres reçoivent la garantie des autres membres de la zone, dont la France. À la suite de la décision d'Eurostat du 27 janvier 2011, toutes les opérations du FESF (dettes contractées et créances acquises) sont réintégrées dans les comptes publics des pays garants, au prorata de leurs engagements. Ce traitement laisse donc leur dette nette inchangée.

- Des données complémentaires (séries longues, pages internet associées, etc.) sont disponibles sur la page web de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=40>
- La note méthodologique sur la dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques est disponible sur : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind40/Dette_m.pdf
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : [G885](#), [G886](#)
- Suivez-nous aussi sur [Twitter](#) @InseeFr : <https://twitter.com/InseeFr>
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr